

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...⁸²/F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DES INSECTICIDES A BASE DE LAMBDA-CYHALOTHRINE 50g/L EC ,DES INSECTICIDES A BASE D' IMIDACLOPRIDE 200g/L SL OU IMIDACLOPRIDE 350g/L EC OU 350g/L SC COMME MATIERE ACTIVE.

Date de Publication : 6 / 8 / 2025
 Date d'ouverture des offres : 25 / 8 / 2025

1. Objet du marché

L'Office pour le développement du Café du Burundi « ODECA » invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats désirant présenter, sous pli fermé, leurs offres pour la fourniture en 2 (deux) lots de :

*Lot 1 : 38 498 litres d'insecticides à base de lambda-cyhalothrine 50g/l EC;

*Lot 2 : 13 800 litres d'insecticides à base d'Imidaclopride 200g/l SL ou d'Imidaclopride 350g/l EC ou 350g/l SC à l'Office pour le Développement du Café du Burundi « ODECA ».

Le présent marché consiste en la fourniture de de 38 498 litres d'insecticides à base de lambda-cyhalothrine 50g/l EC et 13 200 litres d'insecticides à base d'Imidaclopride 200g/l SL ou d'Imidaclopride 350g/l EC ou 350g/l SC.

2. Financement du marché

Le marché est financé à 100% par le Budget Général de l'Etat de l'exercice 2025-2026.

3. Mode de passation du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

La fourniture prévue dans le cadre de ce marché est livrée selon la lettre de commande.

4. Conditions de Participation

- La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, possédant des conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
- Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30 minutes à 15h30 minutes, heure locale à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Direction Générale de l'Office pour le Développement du Café du Burundi « ODECA » BP 450 Bujumbura, Boulevard de la Tanzanie, Tél. :22 225333, 22 242685 ou 22 219915.

(Signature)

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation de deux bordereaux de versement de cent mille francs Burundais (100 000FBu) non remboursables. La moitié de ce montant sera versée sur le compte n° 6010750/001-000-108 ouvert à la Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement SM au nom de l'ODECA Fonctionnement et l'autre moitié au compte n° C10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit moyennant accusé de réception à la Direction de l'ODECA.

6. Qualification du candidat

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

8. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres

Les offres sous pli fermé et rédigées en langue française parviendront à la **Direction Générale de l'Office pour le Développement du Café du Burundi « ODECA » BP 450 Bujumbura, Boulevard de la Tanzanie**, au plus tard le 25 / 8 / 2022 **9heures 30minutes**, heure locale. Elles porteront obligatoirement la mention : **Offre pour la fourniture de 38 498 litres d'insecticides à base de lambda-cyhalothrine 50g/l EC et 13 800 litres d'insecticides à base d'Imidaclopride 200g/l SL ou d'Imidaclopride 350g/l EC ou 350g/l SC** relatif au marché N°DNCMP/82/F/2022-2023, à n'ouvrir qu'en séance publique du 25 / 8 / 2022 à **10heures précise**.

Les offres seront ouvertes le 25 / 8 / 2022 à **10 heures précise** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

9. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours, jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Présentation de l'offre et garantie de soumission

Les soumissionnaires devront présenter les offres en cinq exemplaires dont un original et quatre copies en mentionnant clairement sur les exemplaires « ORIGINAL » ou « COPIE » selon le cas.

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, fixée à un total de **Quarante millions de francs Burundais (40 000 000 Fbu), soit 30 000 000 FBU pour le Lot 1 et 10 000 000 FBU pour le Lot 2.**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours calendriers à compter à partir de la date d'ouverture effective des offres.

α

11. Allotissement

Le présent marché est constitué de deux (2) lots :

- **Lot 1** : 38 498 litres d'insecticides à base de lambda-cyhalothrine 50g/l EC ;
- **Lot 2** : 13 800 litres d'insecticides à base d'Imidaclopride 200g/l SL ou d'Imidaclopride 350g/l EC ou 350g/l SC.

N.B : La soumission est possible à tous les lots mais aucun soumissionnaire ne peut être attributaire pour plus d'un lot.

12. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres devront être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le..../...../2025 à 9 heures 30 minutes précise. Les offres parvenues postérieurement aux date et heure limites de dépôt seront irrecevables.

13. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture conformément aux articles 175 à 179 du Code des marchés publics du Burundi, dans la salle des réunions de l'ODECA.

Le président de la sous-commission d'ouverture établira une liste des soumissionnaires présents qui sera signée par ces derniers et transmise à la DNCMP avec le procès-verbal d'ouverture.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

14. Analyse des offres

L'évaluation des offres se réfère au respect strict des documents constituant l'offre. Cette tâche est confiée à une sous-commission d'analyse d'Offre et se fait en une seule étape.

15. Délai de livraison

Le soumissionnaire livrera les fournitures dans un délai de Trente (30) jours au maximum à compter à partir de la date de signature de la lettre de commande. La réception sera faite par les membres d'une commission de réception désignée pour cette fin qui établira un procès-verbal. Cette commission est désignée par la Personne Responsable de la Passation des Marchés de l'ODECA.

16. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence est ci-après :

**Secrétariat de la Direction Général de l'ODECA,
Boulevard de la Tanzanie
BP : 450 BUJUMBURA - BURUNDI
Tél. :22 225333, 22 242685 ou 22 219915**

α

17. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir par écrit au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres.

Fait à Bujumbura, le...../...../2025

**OFFICE POUR LE DEVELOPPEMENT
DU CAFE DU BURUNDI**

Ir. Oscar UWIKUNDA

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GENERAL

